

Brèves

SUBVENTION

Le comité a décidé d'accorder une subvention de CHF 10'000.- pour contribuer à la rénovation de la Cabane de Luan qui est un lieu important à disposition des classes vaudoises qui souhaitent travailler sur les questions de durabilité et d'enseignement en plein air.

GRATIFICATION

Chaque employé.e a droit à une gratification tous les cinq ans dès dix ans d'activité (CHF 500.- après dix ans, CHF 600.- après 15 ans, etc.). Nous avons constaté des erreurs et des absences de versement, il est donc important que chacun.e vérifie bien qu'il n'y a pas d'oubli. En effet, les délais de recours sont très courts à l'État de Vaud, il est donc important de s'assurer que l'on reçoit bien ce à quoi on a droit.

PLAN D'ACTION

La DGEO a décidé d'un plan d'action en plusieurs points, dont certains sont déjà entrés en vigueur à la rentrée 2020, notamment pour ce qui concerne

« Je ne suis pas raciste, mais... »

Rentrée 2020. Nous avons soulevé les problématiques de la gratuité de l'école, du sexisme, des devoirs, de la révolution numérique, de l'enseignement à distance, de la pandémie. Toutefois, une dernière thématique devait absolument être discutée. Elle est très actuelle et nous ne pouvions pas passer à côté car si nous-mêmes refusons d'empoi-gner le sujet, qui le fera alors?

Nous entendons encore trop de phrases et d'allusions racistes dans les écoles: salles des maîtres, conseils de classe, discussions informelles entre collègues ne sont pas épargnés... Les enseignant.e.s ne vivent ni hors du monde, ni hors du temps. Nous sommes tous·te.s victimes d'ethnocentrisme, de préjugés, dont nous avons plus ou moins conscience.

Si la recherche a déjà mis en évidence que le racisme systé-mique existe bel et bien partout¹, et pas seulement à l'étranger, il semble que l'école vaudoise refuse de se confronter à cette question. Sujet tabou s'il en est, le racisme à l'école est souvent extrêmement rapidement évincé, voire caché. Disparaît-il pour autant? Rien n'est moins sûr.

« Le racisme s'exprime le plus souvent au bureau et à l'école. Si la discrimination vise en premier les noirs et les musulmans, les Français et les Allemands ne sont pas épargnés. Les centres de conseil en Suisse ont recensé

278 cas de discrimination raciale en 2018. Le monde du travail reste le domaine le plus touché, avec 58 incidents recensés, suivi par l'éducation avec 38 incidents, selon un rapport publié lundi. »²

Une exception en la matière mérite tout de même d'être citée et doit être encouragée. « La semaine d'action contre le racisme », organisée par la Ville de Lausanne (Bureau lausannois pour les immigrés, BLI). Cette fameuse semaine n'a pas pu avoir lieu cette année. Cela est d'autant plus regrettable qu'elle proposait de réfléchir à ce type de problématique de manière presque frontale.

À la HEP, devaient avoir lieu deux conférences-débats : « Comment construire un savoir pour tenir compte de la diversité culturelle des élèves? Une conférence sur la question du rapport ethnocentré au pouvoir » et « Un monde en perspective : quel(s) savoir(s) enseigner pour intégrer l'ensemble des élèves? Conférence-discussion sur les possibilités de dépasser des visions du monde ségré-gantes dans l'enseignement. »

Pour les raisons que nous connaissons tou.te.s, aucune manifestation n'a pu se dérouler normalement depuis mars dernier. Nous espérons vivement que la semaine d'action contre le racisme de 2021 pourra, à nouveau, proposer aux ensei-

l'évaluation (suppression des ECR de 10S, redimensionnement des examens de certificat). Nous reviendrons en détail sur ce plan d'action dans nos prochaines publications. Nous invitons les membres actif.ve.s au secondaire I à en prendre connaissance si cela n'est pas déjà fait.

RÉFORME DE LA MATURITÉ

La CDIP et le Conseil fédéral ont décidé d'une révision du Plan d'études et du Règlement de reconnaissance de la maturité fédérale. Les travaux ont déjà commencé. Nous appelons d'ores et déjà les membres enseignant au gymnase à se préparer à prendre du temps en mars 2021 pour participer aux réunions syndicales destinées à prendre position sur la révision du plan d'études.

Un des enjeux importants de cette réforme est l'obligation qui sera faite aux cantons de mettre en place une école de maturité en 4 ans. Pour le Canton de Vaud, dont l'école de maturité ne compte que 3 ans à l'heure actuelle, les conséquences sont évidemment très importantes. Nous reviendrons sur ce thème en détail dans nos prochaines publications.

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

SUD-Education est intervenu en début d'année pour dénoncer l'impossibilité pour les enseignant.e.s du secondaire II (au gymnase du moins) de modifier leur

gnant.e.s de réfléchir sur ces questions.

En attendant, il nous semble important de relayer qu'un nombre important de personnes sont dans le déni aujourd'hui et que l'école doit avoir le courage de se regarder sans filtre. Le racisme demeure intimement lié à nos pratiques quotidiennes, à nos visions stéréotypées. Les enseignant.e.s doivent absolument prendre conscience d'un certain nombre de biais dont ils.elles sont victimes et qui peuvent pénaliser les élèves dans leur propre parcours de formation. Nous ne nous étonnons pas sur le manque de représentativité des minorités au sein de l'école vaudoise ou dans les manuels que nous utilisons quotidiennement. Il semblerait qu'un manuel spécial d'histoire soit en cours d'élaboration pour parler de la place des femmes en histoire. Mais comment expliquer que ces dernières, en 2020, ne soient toujours pas intégrées de facto dans les livres d'histoire? Cette annexe sera-t-elle d'ailleurs également constituée en tenant compte des minorités ethniques ou faudra-t-il leur consacrer un troisième tome à leur image ?

Il ne s'agit pas de faire la chasse aux sorcières, mais avec humilité, de se rendre compte

que la société évolue et que nous devons nous y adapter. Ce qui était considéré comme « naturel » il y a encore quelques années ne l'est plus aujourd'hui! Une série de phrases considérées à tort autrefois comme anodines participent aujourd'hui encore à la banalisation des discriminations. Ce racisme ordinaire doit cesser! Les institutions scolaires et les enseignant.e.s ont pour mission de former des citoyen.ne.s; mais si nous refusons nous-mêmes de nous former et de changer de regard, comment pourrions-nous être crédibles? Comment pourrions-nous remplir notre mission de façon adéquate ?

¹ Cet article daté du mercredi premier juillet 2020 par Ibrahima Guissé pour Le Courrier relate le racisme systémique en Suisse; l'école y apparaît en quatrième position concernant les lieux les plus problématiques. <https://lecourrier.ch/2020/07/01/racisme-de-la-doctrine-a-lordinaire/>

² <https://www.letemps.ch/suisse/2018-pres-300-incidents-racistes-ont-recenses-suisse>
Publié lundi 8 avril 2019. Site consulté le mercredi 5 août 2020.

Gratuité de l'école... pour nous aussi?

ICI on va payer uniquement les stylos pour le tableau blanc, là il faudra tout acheter, là-bas on donnera les codes de la DAL à tous les enseignant.e.s, ou alors, il y a même des endroits où il faut payer le cahier de notes et/ou de planification...!

Nous avons passé beaucoup de temps dernièrement à aborder les coûts de ce que le corps enseignant doit investir concer-

nant le numérique; toutefois, il est un problème encore plus ancien, qui demeure et qui devrait facilement être résolu : celui de nos « outils » quotidiens !

Si les élèves reçoivent désormais absolument gratuitement l'intégralité de leur matériel, allant de la gomme à l'équerre, des cahiers aux livres de lecture, cela n'est malheureusement pas le cas des enseignant.e.s. Plus précisément, pas de tou.te.s.

mot de passe pour l'accès à Office 365, ce qui permettait l'accès aux données personnelles des enseignant.e.s pour des tiers (direction, responsable informatique). Si la situation a été rétablie suite à notre intervention, cet épisode a mis en évidence les risques importants inhérents à toutes les outils informatiques, nombreux, que nous sommes appelés à utiliser chaque jour.

La SVMS recommande vivement à ses membres de limiter l'usage des outils informatiques professionnels aux éléments absolument indispensables au travail. Nous recommandons de ne pas utiliser les plateformes professionnelles pour les échanges avec le syndicat, en particulier dans les situations de conflit du travail. Cela étant, nous demandons au Département de garantir que les enseignant.e.s sont seul.e.s à pouvoir accéder à leurs données personnelles (documents de travail) sur les plateformes informatiques et que la chaîne hiérarchique ne peut y avoir accès directement.

CONSULTATIONS

La HEP a soumis à la consultation une modification du mandat des praticien.ne.s-formateurs.trices. SUD-Education a contribué à la prise de position de l'Intersyndicale des PRAFOS (avec la SPV et le SSP). La SVMS a également pris position sur le nouveau chapitre du PER consacré au numérique, ainsi que sur la nouvelle version de l'agenda de l'élève. Plus d'information sur notre site.

C'est bien cette disparité que nous remettons en question et que nous souhaitons voir disparaître. Les différences sont significatives suivant les établissements, c'est choquant et injuste que nous n'ayons pas toutes et tous accès au même matériel.

Nous ne parlons pas ici d'équiper des salles avec des projecteurs et des tableaux interactifs mais de gommes, de crayons, de stylos, de post-it, de trombones, de cahiers de planification, etc.!

Est-ce réellement trop demander? Le département est-il

pauvre à ce point? A l'ère de la « révolution numérique » souhaitée par le Département, ne pas nous fournir un ordinateur portable est déjà contestable (nous l'avons écrit et revendiqué), mais que le « petit » matériel utilisé quotidiennement dans les salles de classe soit aux frais de certain.e.s collègues est tout simplement inacceptable.

Notre revendication est donc simple : nous exigeons un forfait d'équipement auprès de la DAL pour chaque enseignant.e.s. dès la rentrée 2021.

Pro Salario

La mise en conformité de Pro Salario avec la législation est achevée.

Un nouveau règlement a été adopté et avalisé par les autorités compétentes.

Il est donc à nouveau possible aux membres de toutes les organisations d'enseignant.e.s de SUD (SVMS, AVMG, SVMPE, EAV) de s'affilier à Pro Salario.

Les informations détaillées sont disponibles sur notre site Internet, où il est également possible de compléter le formulaire d'adhésion.

Pro Salario est une fondation créée par la SVMS. Il est nécessaire d'être engagé.e par contrat de durée indéterminée et d'être adhérent.e de la SVMS ou d'une autre organisation d'enseignant.e.s de SUD pour y être affilié.e.

La cotisation dépend du niveau de rémunération. Le montant demandé est extrêmement avantageux au vu des prestations offertes.

Le but essentiel est le suivant: les enseignant.e.s, comme tou.te.s les employé.e.s, ont droit,

en cas d'incapacité de travail, à 100% de leur salaire durant 1 an (déduction faite des jours d'incapacité des deux dernières années), puis à 80% de ce salaire durant 3 mois supplémentaire.

Pro Salario intervient pour verser des prestations de telle manière à maintenir le revenu au niveau du 90% du salaire.

Cette prestation est versée y compris en cas d'invalidité temporaire ou définitive en plus des prestations de la Caisse de pensions de l'État de Vaud et de l'Assurance invalidité, jusqu'à l'âge de la retraite.

Il s'agit d'un fond de secours mutuel qui fonctionne sur la base de la solidarité entre les membres affilié.e.s pour venir en aide aux collègues qui se trouvent durablement en incapacité de travail.

Personne n'est jamais à l'abri de se trouver dans pareille situation. Les chutes de revenu peuvent être très importante, en particulier si la durée de cotisation à la Caisse de pension a été brève.

Nous appelons donc les membres non encore affilié.e.s à rejoindre Pro Salario.

ADHÉRER À LA SVMS, C'EST...

- ➔ **Rejoindre les 900 enseignant-e-s actifs-ves membres de l'organisation dans le secondaire I et II pour promouvoir la qualité de l'école vaudoise et des conditions de travail des maître-sse-s**
- ➔ **Agir collectivement avec les milliers de membres de la Fédération syndicale SUD pour un service public de qualité pour les usagers-gères et l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs public et parapublic**
- ➔ **Participer aux assemblées pour prendre position sur les orientations de l'école vaudoise**
- ➔ **Recevoir de l'information par l'intermédiaire du bulletin** édité quatre fois par an et par l'intermédiaire **des délégué-e-s SVMS dans les établissements**. La liste des délégué-e-s est sur notre site Internet.
- ➔ **... Bénéficier d'une aide en cas de conflit avec l'employeur ou pour toute question liée aux rapports de travail**. Pour la défense professionnelle, syndicale et juridique, contactez le secrétariat par téléphone au 021 616 19 93, par mail à info@svms.ch ou directement sur notre site Internet et vous serez orienté-e-s vers la personne la plus à même de vous répondre.
- ➔ **... Garantir nos conditions de vie en cas d'arrêt de travail de longue durée avec des possibilités de versement d'indemnités de compensation de Pro Salario**. L'employeur public garantit un an de droit au salaire en cas d'incapacité de travail, plus trois mois à 80%. Au-delà, l'assurance invalidité prend le relais. Pour permettre le maintien d'un salaire à hauteur de 90%, la SVMS a créé la Fondation Pro Salario qui peut verser des indemnités de compensation. L'adhésion demande une modeste contribution en regard d'offres d'assurances. Plus d'information sur notre site Internet.
- ➔ **Avoir une assurance RC professionnelle** qui couvre les membres SVMS contre le risque de dommages occasionnés à du matériel professionnel.
- ➔ **Soutenir ou rejoindre le comité**, actuellement composé de: **Gilles Pierrehumbert**, président, **Philippe Wittwer**, trésorier, **Sylvie Guex**, **Myriam Fijani-Araghi**, **Bénédicte Nibaudeau**, **Isma Raho** et **Yvan Gratzl**, membres.
- ➔ **... Disposer des services d'un secrétariat dynamique et efficace** auquel s'adresser préalablement pour toute question. Demandez **Géraldine Malherbe**, à la **SVMS, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**
- ➔ **Le tout pour une cotisation de Fr. 200.- par an** qui couvre les frais de fonctionnement de la SVMS, la cotisation à la Fédération syndicale SUD (45.-), la protection juridique (15.-) et les 5.- de contribution au fonds de lutte. Les nouveaux-nouvelles membres paient une contribution unique de 10.- au fonds de prévoyance.
- ➔ **Inscrivez-vous** sur le site Internet ou envoyez le bulletin ci-dessous.

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA/localité:

N° tél.:

Courriel:

Ordre d'enseignement

Secondaire I

Ecole de la transition

Gymnase

Enseignement professionnel

Primaire

Hautes écoles

Etablissement(s):

.....

.....

.....

Bulletin à envoyer à: **SVMS Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne**